

DEC112465DR17
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n°DEC111295INSB du 1^{er} septembre 2011 nommant Mme Sandrine RUCHAUD, directrice de l'USR 3151 intitulée « Phosphorylation de protéines et pathologies humaines (P3H) ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 12 septembre 2011 ;

Considérant que Mme Nathalie DESBAN a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Bretagne - Pays de la Loire du 17 au 19 novembre 2004 et du 19 au 21 janvier 2005 à la Station biologique de Roscoff.

Article 1

Mme Nathalie DESBAN, Assistante-Ingénieure

Est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°USR 3151 à compter du 1^{er} juillet 2011.

Mme Nathalie DESBAN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Nathalie DESBAN est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à ROSCOFF, le 20 octobre 2011

La directrice de l'unité

Sandrine RUCHAUD

Visa du délégué régional du CNRS

[Le cas échéant] Visa du chef d'établissement partenaire